

ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-83
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de l'entreprise PONTIGGIA sise, 16, Rue du Travail à HOERDT (67720),

CONSIDERANT que dans le cadre de **travaux de raccordement principal en assainissement et eau du lotissement « Le Schwemmlach »** pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Du 12 juillet 2023 au 14 juillet 2023,

Rue du Nord

Règlementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules dans les deux sens de circulation

Règlementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Règlementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant

Directives : La circulation de tous les véhicules s'effectuera par alternat réglé par piquets K10 à l'avancement du chantier.

Article 2: L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par la société PONTIGGIA.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evénements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux archives à la Mairie.

11 JUIL. 2023

Fait le

La Maire,

Michèle KANNEN

Pour le Maire,

l'adjoint délégué

Camille MEYER

